concerne la fusillade du 19 juin. Il a expédié son rapport à Paris.

Le colonel Gérard n'hésite pas à déclarer dans son rapport que le général Turcas est responsable des incidents graves qui se sont produits le soir du 19 juin, parce qu'il a négligé de faire garder la sous-préfecture extérieurement et a massé toutes les troupes de garde à l'intérieur.

Il ajoute en substance que si les soldats avaient été placés à l'extérieur, les manifestants n'auraient pas été tentés de prendre la préfecture d'assaut et que, dans tous les cas, ils eussent pu être repoussés sans que les gendarmes eussent à faire usage de leurs armes.

Les sommations réglementaires ont été faites, mais de l'intérieur, la porte étant fermée. Il est établi par des dépositions que les gendarmes ont tiré une première fois à blanc.

D'autre part, dans la charge qui a suivi, si les officiers de cuirassiers ont fait usage de leurs revolvers et les hommes de leurs carabines et de leurs sabres, c'est parce qu'il leur a été lancé des pierres et des tessons de bouteilles, mais ce dernier incident n'est que la conséquence du premier.

Si toutes les mesures avaient été prises autour de la préfecture, peut-être n'aurait-il pas été nécessaire de faire charger les cuirassiers.

Le colonel n'a pas terminé son enquête sur la fusillade du 20 juin, de la place de la Mairie. Il attend encore deux dépositions *dont celle du capitaine de la compagnie du* 139e, qui a tiré sur la foule. Le capitaine n'était pas à la tête de sa compagnie. On assure qu'il était en congé. C'est demain seulement que le colonel pourra reprendre son enquête sur les événements du 20 juin.

DÉCLARATIONS D'UN OFFICIER

Dans quelles conditions exactement s'est produite la fusillade du 19 juin ?

Voici les déclarations faites à ce sujet par le commandant Beuvelot, attaché à l'état-major général du général Bailloud et chargé officieusement de l'enquête :

Le commandant Beuvelot assure, d'après les témoignages de trois civils, que c'est à l'acte de folie d'un individu que l'on doit la décharge qui tua Ramond et blessa sa fille, dans la soirée du 19.

Les cuirassiers *qui allaient au trot* se trouvaient à la hauteur de la terrasse du *café-glacier lorsqu'un individu assis à la* même table que trois autres consommateurs se leva et dit : « Ah ! il y a des cuirassiers ici. Eh bien, je vais vous montrer comment on les disperse. » Sortant un revolver de sa poche, il fit feu à trois reprises sur le peloton et disparut.

Les Narbonnais crurent que c'étaient les cuirassiers qui venaient de tirer. Furieux, ils firent voler sur les soldats une pluie de projectiles.

Les cuirassiers cependant, s'en retournaient au pas, évitant pour leurs chevaux les débris qui jonchaient le sol, mais une ruée de pierres s'abattit à nouveau sur eux. C'est alors que les cuirassiers tirèrent dans le tas et que des balles allèrent frapper Ramond et sa fille.

A PERPIGNAN

Perpignan, 25 juin. — Tout est calme maintenant à Perpignan. Le préfet, M. Dautresme et le secrétaire général de la Préfecture ont cessé leurs fonctions depuis hier sans qu'ils sachent à quelle préfecture ils vont être envoyés.

C'est le conseiller de préfecture Masnou qui a mission de signer à leur place.

L'instruction relative à l'affaire de l'incendie de la préfecture est ouverte

Un militant royaliste, Jean Eaget, épicier, a été arrêté pour excitation à l'incendie. On s'attend à d'autres arrestations.

Les rues avoisinant la préfecture sont toujours gardées militairement.

A la suite des arrestations d'émeutiers opérées ces jours derniers et en vue de prévenir les troubles ,on a donné des consignes plus sévères aux agents. Toutes les personnes qui circulent dans les rues sont accompagnées.

Les viticulteurs de Trouillas, Saint-Jean-Lasseille et Banuyls-des-Aspres se sont réunis à Villemolaque. Après avoir défilé dans le village, une réunion a eu lieu sur la place publique.

A Palau-del-Vidre, le comité de défense viticole a décidé d'engager les comités de Baixas et d'Argeliers à défendre envers et contre tout, les intérêts viticoles du pays.

Le commissaire de police de Perpignan a été saisi par le juge d'instruction d'une commission rogatoire pour ouvrir une enquête contre ceux qui ont empêché les pompiers d'accéder *sur les lieux du sinistre au moment* de l'incendie de la préfecture.

A Reynès, le Conseil municipal a démissionné.

A TOULOUSE

Toulouse, 25 juin. — Les événements des départements fédérés ont leur répercussion à Toulouse. Depuis plusieurs soirs,des bandes de manifestants parcourent les rues en réclamant la démission de la municipalité.

Un meeting a été tenu au « Réfectoire des Jacobins » sous le patronage des « Etudiants Républicains ». MM. Marc, Frayssinet, socialistes ; Arnal, libéral ; et Rous, radical, prenant la défense des viticulteurs ont prononcé des discours violents contre *le ministère. Après le meeting* on est allé en cortège manifester devant la préfecture, puis devant *le Capitole.*

Il y a, à chaque instant, dans la ville, des *mouvements de troupes.*

Une mutinerie au 11me de ligne

A NARBONNE

Narbonne, 25 juin. — Une grave mutinerie ,heureusement vite réprimée, s'est produite *hier soir, à huit heures, à Narbonne.*

A proximité de la sous préfecture, sur le boulevard Gambetta, entre la rue Lapeyrade et le Jeu de Paume, campait la 11e compagnie du 11e de ligne.

Un caporal, accompagné de quelques hommes, voulait aller chez un marchand de vin. L'adjudant s'y opposa et les hommes protestèrent violemment. Tous les autres hommes de la compagnie se joignirent à eux.

— « Nous en avons assez, déclarèrent-ils. Les officiers vont dans les cafés depuis cinq jours ; nous, nous couchons par terre. Ça ne continuera pas ! »

Et ils ajoutèrent, en tapant sur leurs cartouchières :

— « Après tout, nous sommes les maîtres ! »

Le caporal mit même en joue l'adjudant.

Cette scène fut très rapide. Les officiers accoururent, s'interposèrent et purent ramener le calme.

Le colonel et le lieutenant-colonel, que je viens de voir, reconnaissent bien qu'il y a eu un incident, mais ils affirment que ce fut un incident sans gravité, sur lequel ils refusent de donner des détails.

Marcelin Albert va se constituer prisonnier

Narbonne, 25 juin. — **On assure que M. Marcelin Albert, mis en demeure par les membres du comité réunis à Argeliers de se *constituer prisonnier* dès aujourd'hui, a invoqué son état de fatigue et a demandé *à ajourner à demain cette démarche.***

Il ira demain se constituer prisonnier à Montpellier.

On dit que la plupart des membres du comité auraient l'intention de transférer leur siège central à Narbonne.

Nouvelles Politiques

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 25 juin. — La commission du travail s'est réunie sous la présidence de Millerand.

Elle a examiné la proposition de loi de Groussier ayant pour but de donner aux juges de paix la connaissance des différends relatifs au contrat de travail commercial ou industriel à défaut de Conseil de prud'hommes.

Groussier a été nommé rapporteur.

Elle a également adopté la proposition de loi de Millerand sur le réglement amiable des différends relatifs aux conditions du travail.

Colliard a été nommé rapporteur.

La commission entendra diverses délégations vendredi prochain sur les modifications à apporter à la loi sur le repos hebdomadaire.

AU SENAT

La gauche radicale-socialiste réunie sous la présidence de M. Delpech se'st occupée d'abord du projet de loi relatif à la libération anticipée de la classe 1903 et a décidé ensuite de voter sans modification la loi sur le *mouillage des vins.*

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 25 juin. — La séance s'ouvre à 2 heures 20, sous la présidence de M. BRISSON, qui prononce l'éloge funèbre de M. Evesque, député de la Drôme.

Du Vin aux Soldats

Une proposition de Coutant est renvoyé à la commission du budget.

La parole est à COUTANT pour le dépôt d'un projet de résolution.

— Ma motion, dit-il, n'a point pour but de supprimer radicalement la crise viticole qui désole nos départements du Midi et même de l'Algérie.

Elle apporterait néanmoins un remède relatif à une situation que je considère encore comme grave; mais surtout elle améliorerait l'alimentation de nos soldats et contribuerait à soutenir leurs forces.

Il s'agit d'instituer un système régulier de distribution de vin. Voilà près de dix ans, que cette question est soulevée devant la Chambre, qui a voté déjà dans ce but une somme de 320.000 fr. bien insuffisante d'ailleurs.

On avait promis de se préoccuper de ce point, après avoir réglé le relèvement de solde des capitaines. Cette promesse a été oubliée.

Dans la marine, chaque homme a droit à 23 centilitres de vin par repas ; pour l'armée, il faudrait 6 millions. Ce n'est pas là une somme de nature à faire reculer la Chambre.

On donne par millions des primes à la *marine marchande au profit des riches ar*mateurs. Si on a besoin d'argent qu'on le *prenne là, ou qu'on supprime les sous-pré*fets ou encore qu'on réduise le chiffre de *l'indemnité parlementaire.*

M. VILLEJEAN. — Votre proposition pourrait avoir sa place dans le budget.

COUTANT. — Tout le monde sait bien que vous n'êtes pas des plus à plaindre et que ne sont pas vos fils qui boivent de l'eau à la caserne

Pour moi, je maintiens mon projet invitant le gouvernement à présenter un projet de crédit pour le rendre effectif.

M. CAILLAUX, ministre des finances. — Le gouvernement demande à M. Coutant d'ajourner sa motion au moment du vote du budget et de ne pas insister pour le procédé exceptionnel qu'il propose. Son projet de résolution aboutirait à nous imposer de ces crédits supplémentaires contre lesquels on n'a cessé de protester ici.

COUTANT. — Vous les demandez bien pour les voyages des rois et des empereurs.

LE MINISTRE. — Il est extraordinaire, laissez-moi le dire, alors que tous ici, nous nous employons à adoucir la crise qui atteint nos régions viticoles, vous proposiez une mesure qui, pour diminuer la misère de ces régions, mettrait une lourde charge sur les autres.

M. MASSABUAU. — Il est bien entendu que si la motion était adoptée le vin devrait être acheté dans la région où se trouvent les regiments.

M. GONIAUX. — Et que fera-t-on pour les soldats de notre région du Nord qui ne boivent que de la bière ?

M. CAILLAUX. — Les observations de *nos collègues montrent la complexité de la* question soulevée ; les uns demandent du vin, les autres de la bière, et *j'entends quel*qu'un demander le champagne au ministre. (Rires).

S'il s'agit d'améliorer la ration du soldat, soit. Mais s'il s'agit de faire du budget de la guerre un moyen de parer à toutes les crises et d'assurer l'écoulement des divers produits du pays, cela deviendrait vite impossible.

Par 345 voix contre 227 la proposition est renvoyée à la Commission du budget

LES TROUBLES DU MIDI

DEMANDE D'INTERPELLATION DE M. BEDOUCE.

LE PRESIDENT annonce qu'il a reçu de MM. BEDOUCE, BETOULLE, ADVAUGE, la demande d'interpellation suivante :

« Nous demandons à interpeller le gouvernement sur sa politique dans les événements du Midi. » .

M. CLEMENCEAU. — Le gouvernement demande que la discussion soit fixée vendredi.

M. BEDOUCE a la parole.

Nous voulons, mes amis et moi, *dit-il*, demander au gouvernement quelques explications sur sa politique dans le Midi. Elle aboutit en vérité à trop d'incohérence.

On emprisonne ; on laisse en liberté *un petit bonheur.* On a même ce spectacle original et nouveau, de fonctionnaires du gouvernement détenus, relâchés sur ordre signé du fond de leur prison par les prisonniers du gouvernement et transmis superieusement par d'autres fonctionnaires du même gouvernement.

M CLEMENCEAU. — C'est une erreur.

M. BEDOUCE. — Non pas, c'est la vérité.

M. CLEMENCEAU. — Je prouverai l'erreur.

M. BEDOUCE. — Et moi la vérité !

M. CLEMENCEAU. — Avec des preuves.

M. BEDOUCE — J'ai aussi les miennes.

En tout cas, cette politique n'est pas pour ramener l'ordre dans les départemes fédérés. (Vives exclamations).

LE PRESIDENT. — Il n'y a pas de départements fédérés en France. (Applaudissements répétés). La Révolution française, quand elle a fait les départements, a fait l'unité de la patrie. (Nouveaux applaudissements).

M. BEDOUCE. — Il n'y a pas de départements fédérés, au sens politique du mot ; mais il y a des départements fédérés par la misère. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Hier, et c'est une nouvelle preuve incohérence gouvernementale, Marcelin Albert étant un inculpé en entrant chez M. Combes il en est sorti chargé d'une mission officieuse. (Rires et applaudissements à l'extrême gauche).

M. CLEMENCEAU. — C'est une nouvelle erreur que je rectifierai encore.

M. BEDOUCE. — C'est entendu, vous rectifierez.

Le président du conseil demande que *notre interpellation* soit fixée à vendredi. Je viens de recevoir une dépêche de M. Aly, demandant la discussion pour jeudi ; il annonce qu'il apportera des faits nouveaux, graves et des documents irréfutables.

M. CLEMENCEAU. — Je maintiens vendredi.

M. BEDOUCE. — Soit ; nous accepterons vendredi.

L'interpellation est fixée à vendredi.

L'alcool industriel

M. GUILLEMET demande la nomination d'une commission d'enquête pour étudier l'emploi de l'alcool dans l'automobilisme.

M. PLICHON estime qu'il est inutile de donner à cette commission des pouvoirs d'enquête.

La motion Guillemet est ordonnée ; la commission comptera 22 membres.

LES FRAUDES ALIMENTAIRES

M. LASIES dépose une proposition de loi *en faveur de laquelle il demande l'urgence*, tendant à assimiler les falsifications en matière de *denrées alimentaires*, à l'abus de confiance et les rendant passibles de l'article 408 du Code pénal.

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Le gouvernement ne fait pas opposition à l'urgence, mais fait toutes réserves *sur le fond.*

L'urgence est déclarée.

LES CONSEILS DE GUERRE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur : 1. le projet de loi portant suppression des conseils de guerre permanents dans les armées de terre et de mer et des tribunaux maritimes et portant suppression des établissements pénitentiaires militaires; 2. la proposition de loi de M. Massé, tendant à modifier les codes de justice militaire du 9 juin 1857 (armée de terre) et du 4 juin 1858 (armée de mer) ; 3. la proposition de loi de MM. Trouin et Chanoz tendant à soumettre, en temps de paix, aux juridictions répressives civiles les infractions aux codes de justice militaire et maritime les *contraventions, délits et crimes* commis par les officiers de tous grades, les sous-officiers et les soldats des armées de terre et de mer ; 4. la proposition de loi de M. Dreton tendant à la suppression des conseils de guerre en temps de paix.

M. RIBOT demande au Président du Conseil s'il pense que la Chambre puisse aborder utilement cette discussion en ce *moment.*

M. CLEMENCEAU. — Certainement non.

M. RIBOT *prie le gouvernement d'ap*puyer l'ajournement de la discussion, d'autant plus que le ministre de la guerre est actuellement retenu au Sénat.

JAURES demande au Président du Conseil de préciser sa réponse.

M CLEMENCEAU estime que la Chambre et le gouvernement n'ont pas la liberté nécessaire dans les circonstances actuelles pour aborder la discussion inscrite à l'ordre du jour.

JAURÈS fait remarquer que c'est avant-hier que le gouvernement aurait dû avertir la Chambre quand elle a réglé son ordre du jour.

L'ajournement c'est la condamnation au fond du projet.

M. CLEMENCEAU proteste contre cette interprétation.

JAURÈS dit qu'en fait les raisons données pour l'ajournement vaudront au fond contre le projet lui-même.

M. VANDAME. — Tant mieux !

JAURES. — Veut-on *dire que tant que la crise du Midi ne sera pas résolue*, toute activité législative sera suspendue ? Il ne peut y avoir *qu'une raison*, c'est que des faits récents ayant inquiété le Gouvernement, il paraît inopportun de discuter *actuellement* la réforme des conseils de guerre.

Si le gouvernement est convaincu que le projet n'affaibli pas la discipline, pourquoi justifie-t-il l'ajournement du projet par les *nécessités de la discipline.*

M. CLEMENCEAU. — Je n'a pas dit un mot de cela.

JAURES. — Alors, c'est une série d'énigmes que vous proposez à la Chambre ; je ne me charge pas de les résoudre.

Déclarations du Rapporteur

M. LABORI rapporteur, dit qu'il apporte à la tribune ses opinions personnelles pour appuyer l'opinion du Président du Conseil. (Mouvements divers).

M. Jaurès prête au rapporteur, et apparemment au Président du Conseil, des sentiments qui ne sont pas les leurs.

Il serait inexact d'insinuer que le projet est susceptible de diminuer ou d'affaiblir la discipline. Il aura d'autant moins cette portée, qu'il peut être facilement amendé en ce qui concerne l'institution de la juridiction nouvelle qu'il établit.

Mais le Président du Conseil a estimé que la Chambre et le Gouvernement n'avaient pas la liberté nécessaire pour le discuter. Il lui appartient d'indiquer ses raisons s'il le juge utile.

La commission a essayé de faire de son mieux en préparant le projet de loi qui modifie complètement la Code de justice militaire en l'incorporant dans le Code pénal, qui réduit les pénalités, qui supprime la peine de mort en matière militaire.

Ce qui importe, ce n'est pas que les peines soient rigoureuses, c'est qu'elles soient appliquées.

Le projet de loi comporte une étude attentive et prolongée. La Commission avait demandé il y a quinze jours l'inscription à l'ordre du jour ; la Chambre l'a refusée. Si elle l'avait accepté, elle aurait pu poursuivre avec fruit cette étude. Mais ce n'est pas quand la Chambre a devant elle une série de questions qui vont encombrer la tribune, à la veille de la séparation qu'elle peut utilement commencer cette discussion.

La Chambre ne perdra rien à discuter le projet à la rentrée d'octobre.

Déclarations de M. Clémenceau

M. COLLIARD dit que ce projet de loi est attendu par tout le pays républicain. La Chambre ne doit pas perdre son sang-froid. Il est de son devoir de discuter les projets de loi à son ordre du jour.

VAILLANT demande le maintien de l'ordre du jour.

M. CLEMENCEAU dit que ce n'est pas de *sa faute si* le projet ne vient qu'aujourd'hui. La faute en est à M. Jaurès et à ses amis qui *il y a trois semaines*, ont obtenu de la Chambre un vote ajournant le projet de loi.

La Chambre est à quelques séances des vacances; elle ne peut arriver, avant son départ, à voter *le projet en question.*

Ce n'est pas tout. Il faut parler net. Il s'est produit dans le Midi et ailleurs des *faits inquiétants sur l'état de la discipline dans l'armée.* C'est là, pour tous les français, un sujet d'angoisse. (Appl.)

Si la discipline faiblit dans l'armée, c'en est fait de la France. (Applaudissement).

Le gouvernement n'a pas cru que le projet pouvait aboutir à affaiblir la discipline dans l'armée, mais il ne se sent pas, dans les circonstances actuelles, la liberté d'esprit nécessaire *pour commencer la discussion* d'un projet qui ne peut aboutir avant le départ de la Chambre.

Tous ceux qui veulent faire autre chose que des manifestations seront d'accord avec le gouvernement pour renvoyer la discussion de la loi à la rentrée de la Chambre. (Applaudissements).

Déclarations diverses

M. ALLARD dit qu'il est exact qu'au moment où se discutait la question de mise à l'ordre du jour de la loi sur les vins et de la loi sur les conseils de guerre, il a demandé l'inscription d'abord de la loi sur les boissons, jugeant qu'il y avait urgence à résoudre la crise viticole et à voter le projet qui intéressait le Midi.

Il était impossible de mettre les deux projets à l'ordre du jour en en discutant un le matin et un le soir.

Il a fallu trois semaines pour voter la loi sur les vins en siégeant matin et soir.

Et le président du Conseil n'a pas attendu le vote formel du projet de loi sur les vins pour procéder aux arrestations qui ont provoqués les troubles que l'on sait.

Les observations apportées à la tribune par M. le président du Conseil n'ont donc aucune valeur.

La Chambre a inscrit à son ordre du jour le projet sur les Conseils de guerre. Et c'est aujourd'hui que le gouvernement demande de l'ajourner.

L'orateur supplie la Chambre de ne pas écouter la parole du président du Conseil, et de ne pas abandonner aussi légèrement un article aussi important du programme républicain. (Très bien sur divers bancs à gauche).

M. Hector DEPASSE estime qu'il est plus digne de la Chambre de maintenir son ordre du jour.

Elle ne peut pas laisser son ordre du jour au gré des fluctuations extérieures. (Très bien sur divers bancs à gauche).

M. LASIES dit qu'il votera pour l'ajournement de la discussion du projet de loi.

Les événements qui se passent sont une angoisse pour tous les *bons citoyens* le président du Conseil a raison de le dire. L'orateur espère qu'ils seront un remords pour certains autres.

La discussion ajournée

LE PRESIDENT consulte la Chambre sur la demande de maintien de l'ordre du jour.

Le scrutin donne lieu à l'opération du pointage.

Par 316 voix contre 223, l'ordre du jour n'est pas maintenu.

En conséquence ,la discussion de la réforme des Conseils de guerre est ajournée.

L'Impôt sur le Revenu

LE PRÉSIDENT invite la Chambre à régler l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Camille PELLETAN, président de la commission des Réformes fiscales, rappelle à la Chambre que le rapport de M. Renoult sur l'impôt *sur le revenu* a été distribué aujourd'hui. La Commission, d'accord avec le gouvernement ,demande à la *Chambre d'ins*crire la discussion de ce rapport à la séance de lundi.

M. BENOIST ne conteste pas que la Chambre ait le temps de lire le rapport de M. Renoult d'ici à lundi ; mais peut-on commencer la discussion d'un projet qu'on ne pourra pas terminer dans cette session ?

Cet argument a suffi pour faire ajourner la discussion de la loi sur les Conseils de guerre ; il doit en être de même de celui-ci.

Cette discussion sera purement académique; pourquoi dès lors donner de nouvelles illusions au pays e t faire une manifestation vaine ?

M. CAILLAUX, Ministre des Finances, appuie la demande de la Commission.

Il est *impossible que le parti républicain* aille à la prochaine campagne électorale sans avoir répondu aux calomnies répandues dans le pays. (Applaudissements à gauche).

Depuis de longs mois certains intérêts ont créé autour de cette question une atmosphère de calomnies qu'il est de l'intérêt du parti républicain de dissiper au plus tôt.

C'est pourquoi le gouvernement demande à la Chambre d'instituer cette grande discussion ,qui servira de préface à la réforme de l'impôt. (Applaudissements à gauche).

M. BENOIST. — Alors ce sera une mani*festation électorale !*

LE PRESIDENT met aux voix la proposition faite par M. le Président de la Commission des réformes fiscales d'accord avec le gouvernement.

A la majorité de 437 voix contre 137 sur 574 votants, cette proposition est adoptée.

VIVIANI. ministre du Travail, d'accord avec la Commission, demande la mise à l'ordre du jour de jeudi du projet de loi relatif à l'interdiction de l'emploi du blanc de céruse.

Il en est ainsi ordonné.

M. BONNEVAY demande l'inscription du projet de loi, modifiant la loi sur les Conseils *généraux*, à l'ordre du jour de jeudi.

Il en est ainsi ordonné.

LE MINISTRE DES FINANCES dépose : 1. un projet de loi modifiant la loi relative au budget général de l'Algérie ; 2. un projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1907 pour la réinstallation du Ministère des Colonies.

La séance est levée à 5 heures. — Séance jeudi.

SÉNAT

Paris, 25 juin. — La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Antonin DUBOST.

M. NEGRE fait part de son intention de poser une question au président du Conseil au sujet des événements du midi, afin d'appeler *son attention sur la nécessité de mettre* en liberté les personnes récemment incarcérées.

M. RUAU, ministre de l'agriculture, fait observer que M. Clémenceau est retenu à la Chambre.

-- Eh bien, dit M. Nègre, j'attendrai.

M. CAILLAUX dépose ensuite le projet adopté par la Chambre relatif au mouillage et au sucrage des vins. L'urgence est votée.

Le Sénat, sur la demande de M. GAUTHIER, décide de nommer immédiatement la commission chargée d'examiner le projet.

La séance est suspendue à 3 heures et demie.

Voici les noms des sénateurs élus, durant la suspension de séance, membres de la commission de la fraude des vins : 1er bureau M. Jean Dupuy, 2e M. Lattapy, 3e M. Gomot, 4e M. Audiffred, 5e M. Pams, 6e M. Maureau. 7e M. Peytral, 8e M. Savary, 9e M. Razimbaud.

La majorité est favorable à l'adoption du projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

M. RUAU dépose un projet de loi autorisant la ville de Paris à emprunter 40 millions.

On adopte différents articles réservés et l'ensemble de la loi concernant la vente des engrais.

Le Renvoi de la Classe 1903

On passe au projet de loi relatif au renvoi *anticipé des soldats de la classe 1903 ayant* accompli 2 ans de service.

M. de GOULAINE insiste sur les inconvénients du service de 2 ans et examine la question surtout pour la cavalerie. Il craint que ne survienne bientôt la ruine de l'esprit militaire dans notre pays.

Le général LEVALOIS intervient ensuite. Il déclare que la situation déjà alarmante après le départ de la classe 1903 serait désastreuse si l'on renvoyait la classe 1904 après les grandes manœuvres. Il établit la supériorité des Allemands et dit que les mesures proposées aujourd'hui pourraient avoir des conséquences très graves. La première victoire de l'ennemi amènerait chez nous un désarroi moral, car nos alliances n'auraient pas eu le temps de produire un effet utile. Il faut le moral dans la troupe et le caractère des chefs. Le favoritisme scandaleux qui se pratique depuis quelques années a fortement diminué le caractère des chefs.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

Au Conseil de Guerre de Nantes

CONDAMNATION D'UN SOLDAT

Nantes, le 25 juin. — Le Conseil de guerre du 11e corps a condamné à six mois de prison sans sursis le soldat Cessou Joseph, réserviste au 19e d'infanterie, inculpé d'avoir, le 13 mai 1907, outragé par paroles le sergent Huron de son régiment. « Des galons, il n'en faut plus. Il n'y a d'ailleurs que les imbéciles qui en portent ».

Tels sont les propos reprochés à Cessou à l'égard de son supérieur.

Se trouvant en présence du drapeau qui rentrait au quartier, l'inculpé s'écria : « Le drapeau, je crache dessus et ce n'est pas la première fois. »

Apercevant un officier de marine qui passait dans la cour du quartier, Cessou donna un coup de pied dans une gamelle placée devant lui, en s'écriant : « *J'en ferai bien autant à tous ceux qui portent des galons.* Je ne peux le faire maintenant, mais plus tard, j'aurai ma revanche. »

De tout ceci, l'accusation a retenu les outrages par paroles envers un supérieur. Elle a écarté les paroles relatives au drapeau, la caserne n'étant pas considérée comme un lieu public, de même que celles prononcées au moment où passait l'officier de marine, ce dernier n'ayant rien entendu.

Le Congrès des Ouvriers des Tabacs

Paris, 25 juin. — La Fédération nationale des ouvrières et ouvriers des manufactures de tabac tient actuellement, comme on le sait, son 17e congrès annuel à la Bourse du travail. 70 délégués représentent les 12.000 adhérents à la fédération.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, le congrès a adopté la résolution suivante :

« Les délégués de la fédération des tabacs, réunis en congrès, envoient leur salut fraternel aux travailleurs en lutte pour leur émancipation : réprouvent les poursuites dont sont victimes les militants de l'organisation ouvrière et votent la somme de 50 francs en faveur des grévistes de Flers ».

Au sujet de la durée du travail, les délégués ont décidé de poursuivre l'application de la semaine anglaise — cinq jours de neuf heures et quatre heures le samedi — plutôt que de réclamer la journée de huit heures. Ils ont renouvelé un vœu émis déjà

FEUILLETON DU 26 JUIN. — N. 185

FIEVRE D'OR

PAR

Charles MEROUVEL

TROISIÈME PARTIE

L'Enfer de Paris

XXXIV

Fin de liaison

— Quoi?... Que tu me tiendrais parole, que tu ne ferais pas comme les camarades, que notre liaison n'aurait pas de fin, que nous étions ensemble à vie ? Plus souvent ! Cependant il y a eu des moment où j'étais assez stupide pour le croire... Oui, j'étais assez brute pour me fourrer cette idée-là dans la cervelle ! C'est incroyable, mais il y a des choses qu'on ne pourrait pas s'imaginer et qui sont. C'était à ce point que je supposais presque que nous ne faisions qu'un ! Tu m'aurais demandé je ne sais quoi que je ne t'aurais pas refusé. Je te l'ai bien prouvé le soir où tu m'as emmenée là-bas, aux environs du chemin de fer de Ceinture... Il y avait une force qui me poussait à marcher malgré moi ! Ça ne m'allait pas, pourtant, mais je croyais te sauver ! Tu m'avais étourdie avec tes histoires...

Elle s'anima, mais très peu, et avec son langage du passé, elle continua :

— Des menteries ! Et quand je pense que j'ai coupé là-dedans, comme une dinde !

— Quels mensonges

— Tu sais bien ?... que ce jeune homme, le clerc, connaissait ton affaire de Londres, qu'il voulait te faire chanter, que tu n'étais plus en sûreté...

— Mais...

— Est-ce qu'il la connaissait aussi, ton affaire de Londres, ce pauvre marquis de Caylus, un si beau garçon, ton ami... à qui tu as brûlé la cervelle ?

— Olympe !

— Dis donc que ca n'est pas vrai, oui, dis-le donc, à moi !

Il ne répondit pas.

Il se tenait devant elle, immobile, se demandant où elle voulait en venir, la regardant jusqu'au fond des yeux pour pénétrer sa pensée.

A ces mots, il commença à comprendre.

Il eut un mouvement de colère et, les doigts recourbés comme des griffes, il fit un pas en avant. Elle l'arrêta net.

— Est-ce que tu vas me tuer aussi ? dit-elle. Prends garde. Il y a du monde dans la maison et il fait jour !

— Ah ! murmura-t-il, éclairé par l'ironie des gestes, des paroles et du regard de sa maîtresse, misérable, c'est toi qui m'as vendu !

— L'es-tu donc ?

— Tu le sais mieux que personne.

Il bondit sur elle, lui saisit un poignet et le serra à le briser, mais elle se contenta de sourire en disant :

— Ne te gêne pas, c'est solide !

Et, se dégageant sans effort, elle se leva et s'avança à son tour sur lui.

— Eh bien ! oui, fit-elle, tu l'as dit. C'est moi qui t'ai vendu, mais pas comme tu penses, pas à la police que j'ai en horreur pas aux roussins du Palais, aux avocats, aux procureurs...

— A qui donc alors ?

— A qui ? Tu ne l'as pas vu encore ? Bientôt tu auras sa visite. Celui-là n'ira pas te dénoncer ; il ne mettra pas les gendarmes à tes trousses ; il ne t'enverra pasà ce que les gens que je fréquentais dans ma jeunesse appelaient l'abbaye de Monte-à-regret. Je n'ai pas été élevée à Saint-Denis ni aux Oiseaux, *mais même pour me venger d'un* menteur et d'un lâche, je n'irais pas le livrer aux ruffians de la Préfecture, ah ! mais non.

— Qu'as-tu donc fait ?

— Ecoute. Quand j'ai vu que tu te jouais de moi, en me contant tes bourdes au lieu de me dire la vérité tout bonnement comme à une camarade et une amie...

— *Quelle vérité ?*

— Que tu en avais assez, que tes idées avaient tourné, que tu cherchais une autre femme, que tu ne me trouvais plus à ton gré et que j'étais mûre pour la retraite, je me suis dit que tout était fini entre nous. Et puis j'avais la tête malade... Ce qui s'est passé m'a rendue folle. J'avais besoin de te voir. Je suis allée te relancer chez toi... Tu étais sorti, toujours sorti... Je t'ai fait dire que je voulais te parler... Tu ne t'es pas dérangé... Alors, dans un moment de colère, j'ai tout dit...

— Tout ?

— Oui, ta fabrique de billets à Londres, avec tes associés, Savil et Count ; l'affaire de la Tournelle pour le clerc qui se tient tranquille, à fond de cale, en attendant qu'un coup de gaffe le ramène au soleil ; celle de la rue Vaneau dont je ne connais pas les dessous mais que la voie comme si l'y avais assisté !... Tu devais être là, hein ? quand ta jeune fille est allée chez le marquis... Je te connais et je sais ce que tu peux faire !... Seulement il y a un détail qui m'échappe ! Qu'est-ce que tu lui as dit, à cet imbécile pour qu'il t'ouvre sa porte ?... Il aurait dû se méfier avec un gaillard de ton espèce !... Ou c'était donc une gourde, cet être-là !

Elle s'exprimait avec une violence froide et un cynisme effrayant.

La fille des boulevards extérieurs, la pierreuse de jadis redevenait elle-même, émaillant ses phrases de mots d'argot empruntés au milieu dans lequel elle avait passé les trois quarts de sa vie et qui lui revenaient à l'esprit, naturellement, comme des lambeaux d'une langue qu'on a connue dans sa jeunesse et oubliée depuis.

Elle bravait son amant, un poing sur la hanche, le bras gauche en garde, comme si elle eût attendu un coup de poing ou un coup de couteau dans une bagarre.

Elle acheva en criant :

— Ah ! tu en tiens pour cette traînée... tu veux l'épouser, en faire une baronne, vas-y donc ! Affiche tes bans, conduis-la devant le maire et le ratichon ! Je ne serai pas de la fête, moi... Je me retire du négoce. J'emporte mes frusques et je change d'air... Le bougé est donné, et, comme tu peux le voir, je déménage. Où est-ce que j'irai ? Je ne suis pas fixée. Sans doute dans un de ces petits trous pas cher où il fait bon vivre avec peu d'argent. J'ai quelques rentes, pas grosses, et je suis finie ! Je ne ferai pas la sottise de manger ma braise pour crever de faim, traîner la savate et devenir une balayeuse des rues ou une sale portière de quelque bouge sur le pavé de Paris. Je l'ai assez vu et je n'a qu'un regret, c'est d'y être restée trop longtemps...

Elle baissa la voix.

— Vois-tu, dit-elle, très adoucie, ce qui m'a blessé au point de la Tournelle me tourmente. Je sais que le reste de ma vie n'est pas beau... Mais j'avais une excuse, autrefois, l'horrible besoin de manger que tu ne connais pas, toi ! Et puis je ne faisais de tort qu'à moi... tandis que là...

Elle fut agitée d'un tremblement nerveux et cacha son visage entre ses mains en murmurant :

— Jamais plus je n'aurai une minute de repos... Je le verrai lui, et toujours il me semblera qu'on vient m'arrêter...

— Et l'autre ? demanda Saint-Aubin.

— Qui ?...

— Ton peintre ?... Tu l'as revu aussi ?

— Oui.

— Qu'est-ce qu'il dit ?

— Rien. Sa maîtresse est morte, cette malheureuse qu'il avait prise et qu'il faisait vivre...

— Comment ?

— Dieu le sait.

— De quoi est-elle morte ?

— De la poitrine... Elle râlait depuis des mois... Ce n'était pas par amour qu'il la gardait, mais parce qu'il faut s'attacher à quelque chose, quand ce ne serait qu'à un chien ou à un chat... Alors... depuis qu'il ne l'a plus, il est ivre-mort du matin au soir et du soir au matin... Il dit qu'il boira tant qu'il aura un sou et qu'après, il se jettera à l'eau. Ça ne sera pas la peine.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il se tuera bien avec son assommoir. Il n'en a plus pour longtemps, du train dont il va. Je suis prévenue... Un de ces jours, il sera pris d'une folie furieuse et crac ! plus personne... Ce sera peut-être tant mieux.

Elle prononça plus bas encore :

— Quand on a de certaines idées sur l'esprit, il me semble qu'on ne peut plus vivre.

La colère de son amant tomba tout à coup.

Après tout, pourquoi se plaindre ?

Le mal était sans remède.

— Ainsi, dit-il en se penchant sur elle comme aux jours où leur intimité était sans nuages, tu as cru que je ne voulais plus de toi ?

— Sans doute !

— Que j'en aimais une autre ?

— C'est assez clair !

— Mais, malheureuse, je ne voulais que ses millions !

— Elle est pauvre !

— Elle le croit... Moi, je savais le contraire. Elle est déjà immensément riche et le sera davantage... C'est un secret que j'ai surpris... Le clerc le connaissait aussi... Alors tu comprends ?...

— Non.

— Il aurait pu le révéler à d'autres... Et je voulais cette fortune. C'était comme une mine d'or que j'aurais trouvais et que j'entends être seul à posséder... Que fallait-il faire ? Epouser cette fille d'abord...

Elle objecta, soupçonneuse :

— Que n'en parlais-tu ?

— J'attendais le moment ; je voulais être certain du succès... Je t'aurais dit : « Nous sommes perdus... La fontaine où je puisais mes ressources est tarie. On nous surveille... Savil et Count ont peur... J'ai trouvé autre chose, une fille malheureuse, très riche, qui n'a qu'à se présenter pour toucher des millions. Elle l'ignore. En prenant la femme, je mets la main sur le trésor... C'est notre salut... Je ne peux pas vivre avec quelques billets de mille francs que je ne sais où prendre... Il me faut un hôtel, des gens, des chevaux, de l'argent à semer sur les tapis verts et les champs de courses, une maîtresse enfin... » Ce Chavaroux m'avait donné des renseignements, mais il menaçait de les donner d'autres. Et puis il avait des prétentions.

(A suivre)